

**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU SOMMAIRE DE LA 3<sup>ÈME</sup> ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION  
FONCIÈRE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Drummondville sera en vigueur, en l'an 2023, pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance au Service des finances durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Drummondville  
Service des finances  
415 rue Lindsay, C.P. 398  
Drummondville (Québec) J2B 6W3

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no 4537 de la Ville de Drummondville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Drummondville, Québec,  
Ce 9 septembre 2022

(Signé) Me MELANIE OUELLET,  
Greffière de la Ville.